

**VILLE DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE****COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 10 octobre 2014**

Le 10 octobre 2014 à 19 Heures 15 minutes, Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel GALLIOZ, Maire, République Française Département de la Savoie

M. A. DUFOUR, Maire Délégué de Beaune, et Mme I. GROS, Maire Déléguée du Thyl,
Mmes et MM. : G. BOIS, C. ASTIER, J.L. ALBRIEUX, S. BOUILLARD-FREULARD, P. SAYETTAT et I. SAINTIER, Adjoints.

Mmes et MM. : J.P. EXARTIER, J.M. BERNARD, B. DEGLI-ESPOSTI, L. DUPONT, C. BERNARD, L. BOIS, O. GIGANTE, D. PERRET, D. AYMARD, P. MORARD-CHATAIGNIER, A. SALOMON-MASCIA et G. MANCUSO

A l'exception de : B. REYNAUD (pouvoir à C. BERNARD) et G. ROSSERO (pouvoir à G. BOIS)

Secrétaires de séance : L. DUPONT

Date de Convocation : 3 octobre 2014

C.M. en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 5 septembre 2014. Celui-ci est **approuvé à l'unanimité**.

1) Renouvellement scénographique et muséographique de l'Espace Alu – demande de subvention

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt du projet de renouvellement scénographique et muséographique de l'Espace Alu sollicite une subvention d'un montant de 6 000 € auprès du Conseil Régional.

Approuvé à l'unanimité

2) Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

Le Conseil municipal donne son accord à la demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour la réalisation d'un escalier au Mollard.

Approuvé à l'unanimité

3) Espace Alu – Acquisition d'une tapisserie d'Aubusson

Suite à une proposition faite par la Société Aluminium Péchiney, le Conseil municipal accepte le don d'une tapisserie d'Aubusson dénommée « Calypso » réalisée par Lucien Coutaud en 1949, et d'une cuve d'électrolyse de production d'aluminium du début du XXème siècle. Il formule une demande de classement au titre des Monuments historiques, de la tapisserie « Calypso »

Approuvé à l'unanimité

4) Modalités de prise en charge des frais de mission du personnel

Le Conseil municipal décide retenir le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement fixé par arrêté ministériel, pour les agents envoyés en mission.

Approuvé à l'unanimité

5) Convention relative au déneigement de voies communales

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention établie par les services du Département pour le déneigement des voies communales. La longueur totale est de 5 350 mètres. Le coût pour la commune est pour chaque passage, de 300€ pour le déneigement et de 400€ pour le déneigement et salage.

Approuvé à l'unanimité

6) Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance » des agents dans le cadre de la convention de participation du Centre de gestion de la Savoie

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance établi avec le groupement Adréa Mutuelle et Mutex. Le montant de la participation est fixé à 12,50€ brut par agent adhérent à temps plein et par mois.

Approuvé à l'unanimité

7) Bulletin municipal – Tarifs publicité

Pour l'édition du prochain municipal, il est proposé d'établir les tarifs des encarts publicitaires comme suit (TVA comprise) :

- 1/16^{ème} page :67 €
- 1/8^{ème} page :122 €
- ½ page :195 €
- 1 page :378 €
- ½ page couleur :550 €
- 1 page couleur :1 000 €

Une gratuité pour l'année en cours est accordée pour les nouveaux commerçants de la commune sur la base d'1/16^{ème} de page.

Approuvé à l'unanimité

7) Questions et informations diverses

- **Synergie** : les travaux de la Centrale Hydroélectrique des Encombres sont en cours. Une visite sera organisée pour les élus.
- **Espace Alu** : la fréquentation estivale est en hausse. Les objectifs prévus en 2014 devraient être dépassés.
- **Travaux sur la Grollaz** : Une visite de chantier à été organisée par le service de Restauration des terrains de montagne.
- **Course Saint Mich'Nordic** : La course de roller ski n'a pas été autorisée par la Sous Préfecture, le dossier étant considéré comme incomplet sur le plan de la sécurité.
- **Navette avec Valmeinier** : Une rencontre a eu lieu avec les élus de Valmeinier pour la mise en place d'une navette hivernale.
- **Moto verte** : Le club a obtenu 3 titres de champion de France.

- **Maison de la Santé** : le cabinet d'architecte AUM (Chambéry) a été retenu suite à l'appel d'offres lancé par l'OPAC de la Savoie.
- **Ecole de musique** : Les travaux sont en cours sous la salle de cinéma. Les locaux permettront l'accueil à terme de l'orchestre, des cours de percussion.
- **Voirie** : un défaut d'entretien est relevé le long de la route départementale en direction de Saint Jean de Maurienne
- **Hameau des Fontaines** : Afin de régulariser des difficultés de voisinage, le Conseil donne son accord à la réalisation d'un chemin d'accès débouchant sur la route de Brigot. **4 abstentions** : G. MANCUSO, A. SALOMON-MASCIA, B. DEGLI-ESPOSTI, L. DUPONT
- **Licenciés de SOMFI (ex SPIREL)** : Le conseil décide d'accorder une subvention de 300€ à l'association d'entraide des salariés, 3 habitants de la commune étant concernés par la fermeture de cette entreprise. **4 contres** : B. DEGLI-ESPOSTI, G. MANCUSO, P. MORARD-CHATAIGNIER, I. SAINTIER, **5 abstentions** : L. DUPONT, C. ASTIER, A. SALOMON-MASCIA, I. GROS, C. BERNARD
- **Réservoir de la Saussaz** : l'entreprise JULLIARD a été retenue pour la réalisation des travaux.
- **Dégâts causés par les blaireaux** : Les dates de piégeage sont limitées à la période 31 mai -31 août
- **La Fringale** : Une riveraine demande la réalisation de travaux complémentaires, pour l'élimination des odeurs.
- **Demandes formulées par la minorité** : Une réponse sera donnée concernant la mise à disposition d'un local dédié aux élus de la minorité, l'utilisation de salles de réunion, le droit d'expression sur les supports de communication de la commune (la Plume, le bulletin municipal), la diffusion de l'organigramme des services. Une visite des locaux municipaux sera organisée.
- **Diffusion de la Plume** : Le prochain numéro sera diffusé par les élus. Une diffusion par un prestataire extérieur est à étudier.

Le Maire,

J.M. GALLIOZ